

## DELIBERATION du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 septembre 2022

Délibération n° 2022 – 27/09/2022 – 6

*Admissions en non-valeur*

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 11 Membres représentés : 8 Total : 19	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 19</b>  <b>Pour : 19</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- **les admissions en non-valeur pour un montant de 4 246,63 €**
- **les créances éteintes pour un montant de 1 450,80 €**

**Total 5 697,43 €**

Dijon, le 28 septembre 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Récapitulatif demande admission en non-valeur et remise gracieuse*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

### Récapitulatif Demande Admission en non valeur et remise gracieuse - Conseil d'administration du 27 septembre 2022

Nombres de dossiers	Motif de l'Admission en non valeur	Montant
8 dossiers	Créances irrécouvrables	2 938,93 €
1 dossier	Procédures collectives Créances éteintes	1 450,80 €
4 dossiers	Chèques Impayés	1 307,70 €
<b>Total</b>	<b>13 dossiers</b>	<b>5 697,43 €</b>
Nature créances	Motif	montant
Facture formation	Créance irrécouvrable	500,00 €
Facture formation	Créance irrécouvrable	387,50 €
Facture formation	Créance irrécouvrable	385,00 €
Facture formation	Créance irrécouvrable	900,00 €
Facture formation	Créance irrécouvrable	595,00 €
Facture formation	Créance irrécouvrable	34,00 €
Facture droit d'inscription	Créance irrécouvrable	112,00 €
Frais emplacement	Créance irrécouvrable	25,43 €
<b>8 dossiers</b>	<b>Créance irrécouvrable</b>	<b>2 938,93 €</b>
decempte de résilisation de marché	Clôture pour insuffisance d'actif	1 450,80 €
<b>1 dossier</b>	<b>Procédures collectives créances éteintes</b>	<b>1 450,80 €</b>
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	112,00 €
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	404,10 €
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	404,10 €
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	387,50 €
<b>4 dossiers</b>	<b>Chèques Impayés</b>	<b>1 307,70 €</b>
<b>13 dossiers</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 697,43 €</b>

Le Directeur Général des Services

Alain HELLEU

L'Agent Comptable

Muriel LECULLIER

le 7/09/2022